

---

# Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de 352'000 francs pour l'étude définitive du projet d'extension du collège de Longereuse et à une demande de crédit de 107'000 francs pour l'étude définitive du projet de création d'une structure préscolaire à Couvet

---

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

## 1. Introduction

Lors de sa séance du 4 juin 2018, votre autorité a validé la stratégie générale d'évolution des structures scolaires et d'accueil dans notre commune. Faisant suite à cet accord, le Conseil général fut consulté une nouvelle fois le 12 novembre 2018 pour l'octroi d'un crédit de 100'000 francs qui a permis au Conseil communal d'organiser un concours d'architecture.

Ce concours a atteint son terme à la fin de l'année 2019 ; il a vu le bureau d'architecte d'Andrea Pelati remporter à l'unanimité du jury la première place, avec un projet répondant très largement aux critères et aux conditions posées dans le cahier des charges du concours. Suite à cette décision du jury, lors de sa séance du 18 décembre 2019, le Conseil communal a validé le choix d'Andrea Pelati comme son partenaire dans le projet de réalisation de cette extension au collège de Longereuse. Il s'agit maintenant d'engager ce bureau d'architecture dans la réalisation finale du projet.

Toujours dans la ligne de la décision du 4 juin 2018, faisant suite également à une autre décision de votre autorité demandant au Conseil communal de considérer une offre d'accueil préscolaire concentrée sur deux sites, le Conseil communal a poursuivi les réflexions sur la situation de l'accueil préscolaire à Couvet. En effet, l'analyse des besoins pour une telle structure a été laissée dans l'attente de l'évolution du projet de Longereuse, qui aujourd'hui nous permet de revenir à vous avec une proposition de construction, en remplacement du développement qui avait initialement été imaginé dans les locaux de l'ancien restaurant « La Fourchette » du Centre sportif régional.

C'est dans le contexte de ces deux projets que le Conseil communal sollicite deux crédits de votre compétence, l'un de 352'000 francs et l'autre de 107'000 francs pour financer les études définitives en vue de leur réalisation, pour un montant total de 459'000 francs.

## 2. Vision du Conseil communal validée le 4 juin 2018

Cette section reprend les principaux éléments du rapport du Conseil communal au Conseil général du 4 juin 2018, plus particulièrement la vision du Conseil communal en relation avec les différentes solutions proposées ainsi que sa définition des priorités telles qu'elles étaient

envisagées il y a tout juste deux ans :

*Partant du constat que le village de Fleurier est celui présentant les défis les plus grands au niveau de ses structures d'accueil et scolaires, le Conseil communal attribue au projet de Longereuse une priorité plus élevée qu'à celui du Centre sportif régional. La liste ci-dessous, classée par priorité décroissante mais chronologique, donne aussi quelques informations quant aux délais de réalisation imaginés :*

1. *Ouverture d'une structure parascolaire à Noiraigue à l'horizon du printemps 2019.*
2. *Conversion du bâtiment Edouard-Dubied 2 à Couvet en une structure totalement dévolue à l'accueil extrafamilial, y compris son troisième étage et donc résiliation du bail à loyer de l'entreprise installée. Cette option permettrait, si elle était réalisée à court terme, de retarder le projet de construction au CSR sans toutefois risquer un manque de places sur Couvet. Par contre, l'utilisation au préalable du 3<sup>e</sup> étage ne permettrait probablement plus, au moment de la construction au CSR, d'y reloger les 20 places de parascolaires qui y seront toujours installées. Une solution temporaire alternative devra être considérée.*
3. *Construction d'une extension au collège de Longereuse incluant une cantine pour les élèves du cycle 3, une bibliothèque scolaire et publique, les bureaux du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, une structure préscolaire de 50 places, une structure parascolaire de 60 places, des locaux pour les services d'USESS, deux classes de cours pour les devoirs surveillés et idéalement une salle de gymnastique. Objectif rentrée scolaire 2021*
4. *Résiliation en temps opportun, voire anticipée, des baux à loyer de Temple 7 et Pasquier 10 à Fleurier*
5. *Augmentation progressive du nombre de places d'accueil à Longereuse selon l'évolution de la demande et maîtrise des coûts selon l'évolution des finances communales*
6. *Construction d'un site préscolaire au Centre sportif régional permettant la création de 64 places d'accueil, limité aux deux étages situés dans l'enceinte du bâtiment principal et offrant aussi de nouvelles salles et espaces de location au CSR*
7. *Conversion finale du bâtiment Edouard-Dubied 2 à Couvet en une structure totalement dévolue à l'accueil parascolaire avec intégration des devoirs surveillés.*

### **3. Etat des lieux**

Pour chacun des éléments listés à la section précédente, correspondant à la vision d'il y a deux ans, cette section présente un état de situation ainsi que les évolutions proposées par le Conseil communal à ce jour.

1. *Ouverture d'une structure parascolaire à Noiraigue à l'horizon du printemps 2019.*
  - La structure a bel et bien été ouverte à la rentrée d'août 2019. Celle-ci a rencontré une fréquentation relativement faible bien qu'anticipée. Pour la rentrée d'août 2020, le Conseil communal s'est prononcé en faveur de la prolongation de cette expérience d'une année supplémentaire, en ligne avec le développement du programme PRIMA dans le village de Noiraigue, ainsi que pour soutenir les changements prévus dans l'organisation des classes dès la rentrée scolaire 2020, qui concentrera tous les élèves de 1<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> années, domiciliés à Travers et à Noiraigue, dans deux classes 12H PRIMA sises dans le collège de Noiraigue, avec l'augmentation déjà confirmée de la fréquentation du parascolaire qui devait naturellement en découler.
2. *Conversion du bâtiment Edouard-Dubied 2 à Couvet en une structure totalement dévolue à l'accueil extrafamilial, y compris son troisième étage et donc résiliation du bail à loyer de*

*l'entreprise installée. Cette option permettrait, si elle était réalisée à court terme, de retarder le projet de construction au CSR sans toutefois risquer un manque de places sur Couvet. Par contre, l'utilisation au préalable du 3<sup>ème</sup> étage ne permettrait probablement plus, au moment de la construction au CSR, d'y reloger les 20 places de parascolaires qui y seront toujours installées. Une solution temporaire alternative devra être considérée.*

- La stratégie de développement de l'accueil à Couvet a subi quelques changements, principalement à la suite de la renonciation du Conseil communal de construire une structure préscolaire au CSR, mais également dans l'attente de l'évolution du projet de Longereuse.
  - La conversion des deux étages inférieurs du bâtiment Edouard Dubied 2 en une structure exclusivement dédiée à de l'accueil parascolaire suffira à regrouper l'ensemble de nos places pour Couvet.
  - La résiliation du bail à loyer du locataire du 3e étage n'est pour l'heure plus considérée
  - La structure préscolaire sise au rez-de-chaussée devrait ainsi laisser sa place au parascolaire et prendre possession de nouveaux locaux à construire dans le périmètre scolaire de la place des collèges à Couvet. Ce projet vous est présenté plus loin dans ce rapport.
  - La structure parascolaire sise actuellement au CSR pourra laisser sa place en temps opportun pour permettre au projet de redynamisation de celui-ci de se mettre en œuvre.
3. *Construction d'une extension au collège de Longereuse incluant une cantine pour les élèves du cycle 3, une bibliothèque scolaire et publique, les bureaux du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, une structure préscolaire de 50 places, une structure parascolaire de 60 places, des locaux pour les services d'USESS, deux classes de cours pour les devoirs surveillés et idéalement une salle de gymnastique. Objectif rentrée scolaire 2021*
- Le projet a subi de nombreuses évolutions qui vous sont présentées plus loin dans ce document.
4. *Résiliation en temps opportun, voire anticipée, des baux à loyer de Temple 7 et Pasquier 10 à Fleurier*
- L'échéance de notre bail au mois de mars 2024 nous laisse penser que nous serons dans les temps pour une résiliation après la construction de l'extension de Longereuse dont la prochaine étape est sujette à votre appréciation dans ce rapport.
5. *Augmentation progressive du nombre de places d'accueil à Longereuse selon l'évolution de la demande et maîtrise des coûts selon l'évolution des finances communales*
- Toujours d'actualité
6. *Construction d'un site préscolaire au Centre sportif régional permettant la création de 64 places d'accueil, limité aux deux étages situés dans l'enceinte du bâtiment principal et offrant aussi de nouvelles salles et espaces de location au CSR*
- Comme expliqué plus haut, ce projet a été remplacé par une alternative présentée plus loin dans ce rapport.
7. *Conversion finale du bâtiment Edouard-Dubied 2 à Couvet en une structure totalement dévolue à l'accueil parascolaire avec intégration des devoirs surveillés.*
- A l'exception du 3<sup>e</sup> étage, les devoirs surveillés restent à ce jour localisés dans l'enceinte du collège de Couvet.

## 4. Extension de Longereuse

Conservant comme point de départ dans ce rapport, celui du 4 juin 2018, le Conseil communal désire dans un premier temps vous rappeler aux considérations financières qu'il avait présentées, puis vous présenter le projet retenu ainsi que l'évolution de ses coûts.

### 4.1. Considérations financières originales

Le préconcept imaginé par le Conseil communal en 2018 avait permis de très sommaires estimations sur les volumes à construire pour le projet de Longereuse. En effet, dans sa section 10.4, le rapport du 4 juin 2018 mentionnait ceci :

Comme il l'a été imaginé dans ce préconcept, le projet de Longereuse comporte trois étages avec un total d'environ 7'000 m<sup>3</sup> à construire. Selon les recommandations de la SIA, nous pouvons évaluer de façon extrêmement approximative le coût d'une telle réalisation. Avec un prix au mètre cube variant entre 700 et 1'000 francs, on peut estimer le total des coûts entre 5 et 7 millions de francs.

Pour mémoire, le projet du CSR a été devisé par la société d'architecture Grard à 2, 8 millions, considérant uniquement le bâtiment principal. On peut donc en conclure qu'il s'agirait d'un investissement avoisinant les 10 millions de francs qu'il faudrait considérer pour construire ces nouvelles infrastructures.

Partant de ces estimations sommaires de 2018 qui prévoyaient un investissement approximatif de 10 millions de francs, salle de gymnastique exclue, le Conseil communal résume l'état du projet, ainsi que des choix qui ont été faits par notre autorité pour l'amener jusqu'à cette demande de crédit qui reste dans la ligne de ce qui a été dit et décidé précédemment.

### 4.2. Intégration du Lycée dans le programme

Dans la préparation du concours d'architecture, plus particulièrement de son programme et de son cahier des charges, le Conseil communal a décidé d'étendre la réflexion générale en intégrant le lycée Jean-Piaget dans la réflexion. En effet, les objectifs pédagogiques édictés par le service de l'enseignement obligatoire (SEO) en ce qui concerne les élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années, nous recommandent de considérer le rassemblement de ce demi-cycle sur un seul et unique site, dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement et surtout les résultats de fin de 8<sup>e</sup> année, et donc de réduire le nombre de redoublement d'élèves à leur entrée au cycle 3.

Le lycée Jean-Piaget occupe aujourd'hui notre bâtiment sis à la rue Daniel Jeanrichard de Fleurier, bâtiment idéalement situé en face du collège "B8", dans lequel étudient toutes nos classes de 8<sup>e</sup>, ainsi que deux classes de 7<sup>e</sup>. Les autres classes de 7<sup>e</sup> se trouvent au collège primaire de Fleurier (2), ainsi qu'à Couvet (2). Pour permettre à notre organisation des classes de suivre les recommandations cantonales, nous aurons besoin, à moyen terme, d'affecter le collège « Daniel Jeanrichard » au demi-cycle 7-8, permettant ainsi à chaque élève de notre cercle scolaire de commencer sa 7<sup>e</sup> année à Fleurier, dans l'un ou l'autre de ces deux collèges voisins, et d'y rester jusqu'à la fin de la 8<sup>e</sup>, dans la même classe et avec le-la même enseignant-e. L'analyse qu'a menée le Conseil communal, avec la direction de l'école Jean-Jacques Rousseau, celle du Lycée Jean Piaget et de concert avec les autorités cantonales, l'ont encouragé à inclure la considération d'une antenne du lycée dans le complexe scolaire de Longereuse et donc dans le concours d'architecture.

### 4.3. Concours d'architecture

Faisant suite au crédit de 100'000 francs accordé par votre autorité le 12 novembre 2018, le Conseil communal a élaboré un cahier des charges détaillé et procédé à une estimation plus précise des surfaces et des volumes demandées dans le concours. Dans l'analyse de ses priorités, le Conseil communal a choisi de spécifier une configuration minimale qui devait être présente dans tous les projets préparés par les participants au concours.

Il s'agissait d'une configuration qui permette la réorganisation des classes dans le cercle scolaire, l'amélioration de l'offre d'accueil préscolaire, la réunification des bibliothèques, la relocalisation de la direction du DJE, du service socio-éducatif et de l'infirmerie.

Cette configuration ne permet toutefois pas d'adopter l'horaire continu à l'école, puisqu'elle n'inclut qu'une cantine de taille réduite (60 élèves), plutôt que la cantine scolaire complète permettant d'accueillir 250 élèves. Elle ne résout pas non plus la problématique des salles de gymnastique puisqu'elle exclut la construction d'une salle supplémentaire. Ni une nouvelle structure parascolaire, ni des locaux pour les devoirs surveillés ne sont inclus dans cette variante non plus.

La configuration minimale demandée aux participants se résumait donc ainsi :

- Structure préscolaire
- Une cantine permettant l'accueil de 60 élèves pour le midi
- Bibliothèque réunifiée
- Une infirmerie
- Les bureaux du service socio-éducatif
- Un espace scolaire autonome pour y accueillir le lycée Jean Piaget
- Les bureaux du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE)

Un calcul des volumes SIA ainsi que des coûts a été réalisé et donne un total estimé à +/- 25 % de 7'920'000 francs pour la réalisation de cette configuration minimale.

Compte tenu de ces coûts, les autres modules ont été considérés comme optionnels, ils pourront être intégrés au projet de construction dès le départ, ou à l'inverse faire l'objet de phases de construction ultérieures. Ainsi, ces modules optionnels devaient tous pouvoir faire l'objet d'un chiffrage et d'un choix indépendant permettant de compléter la configuration minimale sur la base de nos futures choix politiques.

Notons que de ces trois modules optionnels ont également fait l'objet d'un chiffrage, nous informant aussi des coûts et volumes estimatifs pour chacun d'entre eux.

Ces modules et leur coûts associés ont été calculés ainsi :

- Une structure parascolaire de 40 places avec des locaux pour les devoirs surveillés pourrait être construite pour un montant additionnel de 1'500'000 francs.
- Une cantine permettant l'accueil de 250 élèves pour le midi pourrait être réalisée pour un montant additionnel de 1'090'000 francs.
- Une salle de gymnastique, réalisée comme bâtiment totalement séparé pourrait être construite pour un montant additionnel de 4'000'000 francs.

Le coût estimatif total d'une réalisation éventuelle de l'entier de ce cahier des charges serait donc de 14'510'000 francs.

Le résumé des différents modules, commençant par la configuration minimale, et ajoutant les options successives, est résumé dans le tableau ci-dessous, présentant les volumes et prix estimés pour chacun des sous-ensembles.

N°	Désignation	Surface	Prix Est.
<b>Configuration minimale</b>			
2.1	Structure préscolaire 50-60 places	612	
2.3a	Réfectoire cycle 3	145	
2.4	Bibliothèque	169	
2.5	Infirmierie	45	
2.6	Service Socio-Educatif	40	
2.8	Espace scolaire autonome (LJP)	495	
2.10	Bureaux DJE	135	
	<b>Total (y.c. volumes techniques et compl.)</b>	<b>1815</b>	<b>7'920'000</b>
<b>Ajout Parascolaire / Devoirs surveillés</b>			
2.2	Structure parascolaire 40 places	50	
2.7	Devoirs surveillés	49	
	<b>Total (y.c. volumes techniques et compl.)</b>	<b>2254</b>	<b>9'420'000</b>
<b>Ajout Cantine scolaire B</b>			
2.3b	Cantine scolaire	538	
	<b>Total (y.c. volumes techniques et compl.)</b>	<b>4691</b>	<b>10'510'000</b>
<b>Ajout Salle de gymnastique</b>			
2.9	Salle de gymnastique	810	
	<b>Total (y.c. volumes techniques et compl.)</b>	<b>5243</b>	<b>14'510'000</b>

Sur la base de ces estimations et d'un programme détaillé, le Conseil communal a lancé ce concours d'architecture le 16 mai 2019 par l'intermédiaire d'une conférence de presse.

A la suite du délai d'environ quatre mois laissé aux participants pour réaliser leur projet, ce sont 17 bureaux d'architectes de Suisse et d'Italie qui ont décidé de nous proposer leur solution d'implantation.

Chacune de ces solutions consistait en trois planches au format A0, détaillant l'ensemble de la réalisation. Le travail des architectes a donc consisté à la réalisation d'un avant-projet, donnant à l'organisateur du concours une vision claire du projet d'extension.

Constitué de deux membres de votre autorité, de trois membres du Conseil communal, de quatre architectes professionnels ainsi que par plusieurs cadres communaux, le jury du concours a délibéré les 21 et 22 octobre 2019 afin de choisir les trois lauréats du concours. Au terme d'une procédure rigoureuse documentée dans le rapport du jury, le jury a fait son choix. Les résultats ont été rendus publics le 28 novembre 2019 lors d'une conférence de presse du Conseil communal. Pour mémoire les trois lauréats sélectionnés, qui se sont partagés les 55'000 francs de prix qui dotaient le concours sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> prix (25'000 francs) : « à Travers les préaux », Andrea Pelati Architecte SA à Neuchâtel
- 2<sup>e</sup> prix (18'000 francs) : « Duplo », IPAS Architectes SA à Neuchâtel
- 3<sup>e</sup> prix (12'000 francs) : « Zig Zag Zoug », Repele Architecte FAS SIA à Neuchâtel

#### 4.4. **Projet retenu : « à Travers les préaux »**

Le choix du lauréat a ensuite été validé par le Conseil communal lors de sa séance du 18 décembre 2019. Dès lors, l'avant-projet « à Travers les préaux » devait ensuite être analysé dans les détails par les futurs utilisateurs, pour permettre à l'architecte de finaliser son concept pour répondre à l'ensemble de nos besoins et de réaliser une nouvelle estimation des prix à +/- 25 %, celle-ci devant permettre au Conseil communal de

consulter une nouvelle fois le Conseil général pour financer la suite du projet.

Dans son processus de sélection, le jury a été très attentif à la modularité des projets, et a tâché de garantir la possibilité d'un étapage dans la réalisation. Toutefois, le projet retenu ne permet que difficilement de dissocier l'option « parascolaire » de la configuration de base. En effet, même si certains spécialistes considèrent qu'il pourrait être envisageable de réaliser d'abord un premier étage (la structure préscolaire), puis seulement par la suite, le second étage (la structure parascolaire avec devoirs surveillés), d'autres ont trouvé cela risqué, et ce sont ces derniers qui ont été suivis par le jury, ainsi que par le Conseil communal qui a fait le choix d'intégrer d'emblée l'option « parascolaire et devoirs surveillés » dans la configuration de base, augmentant ainsi le montant estimé « avant-concours » de celle-ci de 7'920'000 francs à 9'420'000 francs.

#### 4.5. « à Travers les préaux », estimation des coûts du projet global par M. Pelati

Le bureau d'architecture de Monsieur Pelati a dès lors procédé à un chiffrage estimatif, toujours à +/- 25 %, de l'ensemble du projet. Ces coûts sont résumés dans le tableau ci-dessous. Comme vous le lirez, la différence entre les prix estimés avant le concours et ce premier chiffrage de l'architecte est conséquente. Plusieurs raisons l'expliquent. Si évaluer le coût d'un bâtiment neuf et indépendant est relativement aisé, il n'en va pas de même pour une extension qui s'imbrique étroitement dans l'existant, comme l'a choisi le jury. Cela est d'autant plus compliqué lorsque, comme c'est le cas ici, le projet réaménage le bâtiment actuel, selon des fonctions qui ont été précisées à l'issue du concours, le jury ayant également souhaité une utilisation maximale et optimisée du collège actuel. Ces éléments font que le coût de réaménagement des volumes existants, à un prix par mètre cube certes inférieur au prix d'un mètre cube de construction nouvelle, s'ajoute à l'ensemble des mètres cubes neufs à créer.

	Prix estimé « avant-concours »	Prix estimé par A. Pelati
Base du concours y compris parascolaire	CHF 9'420'000.–	CHF 15'572'300.–
Option « Cantine »	CHF 1'090'000.–	CHF 3'538'300.–
Option « Salle de gymnastique »	CHF 4'000'000.–	CHF 4'647'000.–

#### 4.6. Vision globale, projet global

Le constat auquel le Conseil communal a dû faire face, est celui d'un projet global dont le coût dépasse largement ses prévisions. Comme souhaité depuis le début du projet, une vision globale étant désirée, avec une planification à long terme des infrastructures souhaitées, définissant les étapes distinctes permettant une réalisation au fil des années et surtout, selon l'évolution des finances communales.

D'un projet imaginé à une dizaine de millions francs en 2018, qui ne prévoyait certes ni la création d'une salle de gymnastique, ni le déplacement du lycée, ni la rénovation du bâtiment Daniel Jeanrichard qui en aurait bien besoin avant d'y installer des classes de 7<sup>e</sup> ou de 8<sup>e</sup>, le Conseil communal a été confronté à un investissement global qui ne pouvait que l'inciter à reconsidérer l'ensemble du projet, de tenter à nouveau de diviser la configuration de base, pour atteindre des coûts conformes à ceux annoncés deux ans auparavant.

Un travail de réflexion a dès lors été initié par le Conseil communal, qui est parvenu à séparer plus finement les fonctions du projet d'extension, et d'y associer les coûts respectifs, présentés ci-dessous, en parallèle à tous les autres coûts à anticiper pour permettre la réalisation de l'ensemble du projet global visé par le Conseil communal dans son rapport stratégique visant à satisfaire la demande d'accueil préscolaire et parascolaire, à réunifier ses bibliothèques, à déplacer le lycée Jean-Piaget à Longereuse afin de pouvoir rénover le bâtiment Daniel Jeanrichard et y installer des 7<sup>e</sup> et des 8<sup>e</sup>, pour finalement considérer une cantine pour la journée continue au cycle 3, créer une salle de gymnastique à Fleurier, mais également construire une structure préscolaire à Couvet comme discuté au préalable et détaillé plus loin dans ce rapport.

1.	<b>Pré/Para/DJE/Devoirs/SecrJJR</b>	<b>7,5 M</b>
2.	<b>Bibliothèque réunifiée</b>	<b>0,8 M</b>
3.	<b>Annexe « Lycée »</b>	<b>6,0 M</b>
4.	<b>Option Cantine</b>	<b>3,6 M</b>
5.	<b>Salle de gymnastique</b>	<b>4,6 M</b>
6.	Rénovation Daniel Jeanrichard	1,5 M
7.	Nouveau Préscolaire à Couvet	3,0 M

L'ensemble des fonctions en gras sont celles contenues dans le projet d'extension de Longereuse et donc du projet tel que proposé par Andrea Pelati. En ajoutant la réfection du lycée et la construction d'un préscolaire à Couvet, on totalise un investissement global de 27 millions de francs.

Le Conseil communal a donc pris la décision de réduire la configuration de base et de questionner à nouveau l'ensemble de la démarche.

#### 4.7. Redéfinir les priorités

Avec l'objectif de repenser l'entier du projet, le Conseil communal a reconsidéré sa vision globale, et a souhaité repreciser ses priorités. D'emblée, c'est la genèse même du projet qui est rappelée, dont l'objectif initial était de répondre aux besoins des structures d'accueil préscolaires et parascolaires avant tout. Ainsi, la liste des fonctions ci-dessus est réarrangée selon les priorités souhaitées par le Conseil communal :

1.	Nouveau Préscolaire à Couvet	3,0 M
2.	Pré/Para/DJE/Devoirs/SecrJJR	7,5 M
3.	Salle de gymnastique	4,6 M
4.	Rénovation Daniel Jeanrichard	1,5 M
5.	Bibliothèque réunifiée	0,8 M
6.	Annexe « Lycée »	6,0 M
7.	Option Cantine	3,6 M

#### 4.8. Remise en question du programme

Une première décision prise par le Conseil communal, fut celle de renoncer à la construction, dans la première partie du projet, d'une annexe pour le lycée Jean Piaget, devisée à environ 6 millions de francs. Cette annexe se situait dans le projet de M. Pelati au Nord-ouest du collège, elle comportait 4 étages d'environ 1,5 million de francs chacun (volumes identiques). Le sous-sol était destiné à recevoir un garage à vélo couvert, le rez-de-chaussée ainsi que le premier étage répondaient aux besoins de la direction du lycée Jean Piaget, alors que le deuxième étage redonnait au collège de Longereuse, les salles de classes qui lui avaient été prises pour la création de la bibliothèque et du préscolaire.

Cette décision a nécessité de repenser le projet dans son intégralité, afin de ne causer aucune perte de classe au collège de Longereuse qui ne pourrait pas se le permettre. Elle laisse le lycée dans les locaux qu'il occupe actuellement dans le bâtiment de Daniel Jeanrichard et remet à une considération ultérieure et désormais indépendante du projet d'extension de Longereuse, la réunification des années 7 et 8 de la scolarité obligatoire sur un seul site ainsi que la rénovation de ce bâtiment, tout en conservant intacte l'option de réactiver la construction de cette annexe à l'avenir, si souhaité par les autorités futures.

Ensuite, l'utilité de la bibliothèque a été questionnée. Même si celle-ci n'est pas cruciale dans le projet, elle constitue tout de même la pièce maîtresse du projet « à Travers les préaux », et propose une intéressante synergie à mettre en œuvre avec un projet de société, un projet culturel, permettant de faire se côtoyer des publics de tous âges dans une bibliothèque nouvelle intégrée à un complexe scolaire qui deviendrait un véritable lieu de vie à Fleurier. Son coût de 0,8 million de francs semble toutefois trop élevé, et a justifié la demande du Conseil communal de reconsidérer sa réalisation, voire sa présence dans le projet initial.

Ne reste plus que l'annexe « est » du collège, abritant la structure préscolaire au rez-de-chaussée inférieur, la structure parascolaire, les devoirs surveillés, les bureaux du dicastère au rez-de-chaussée supérieur, une salle de classe de dessin nouvelle au 1<sup>er</sup> étage, ainsi qu'une salle de physique nouvelle également au 2<sup>e</sup> étage.

Le coût estimé de cette annexe est de 7,5 millions de francs, que le Conseil communal a aussi souhaité remettre en question.

#### **4.9. Plusieurs variantes considérées**

La remise en question de l'ensemble du programme a amené le Conseil communal à considérer une première variante très simple, celle de ne réaliser qu'un seul bâtiment, indépendant du collège, évitant ainsi tout réaménagement interne, se passant d'une bibliothèque réunifiée, des bureaux du DJE, des salles de devoirs surveillés et de l'optimisation des bureaux de la direction et du secrétariat de l'école incluant infirmerie et bureaux pour les services socio-éducatifs. Un bâtiment répondant uniquement aux besoins des structures d'accueil préscolaires et parascolaires et ne nécessitant aucune transformation du collège actuel. Une telle réduction du programme s'écarterait totalement du concept « à Travers les préaux », empêcherait toute extension future comme planifiée et souhaitée par nos autorités, puisqu'il en serait totalement dénaturé. Toutefois, le coût en serait réduit à une estimation de 4,9 millions de francs, principalement en raison de la diminution de surface liée à la suppression des locaux du DJE et des devoirs surveillés.

Une seconde variante consiste à laisser l'annexe « Est » intégrée comme prévu par A. Pelati, à maintenir les bureaux du DJE, avec une réorganisation permettant d'éviter la construction des deux salles de classes situées au-dessus. Une telle réorganisation s'est avérée réalisable, et augmenterait le coût de la réalisation d'environ 1,7 million de francs, puisque les hauteurs doivent impérativement être augmentées pour s'aligner avec celles du collège existant, et suite au retour des bureaux du DJE, sans devoirs surveillés toutefois.

Une troisième variante considérée, consiste à imaginer un concept d'une bibliothèque « raccourcie », ne nécessitant pas la création de salles de classes supplémentaires pour compenser celle que la bibliothèque originale prévoyait d'utiliser, tout en conservant la réorganisation des bureaux du secrétariat de l'école ainsi que la création d'une infirmerie et des bureaux pour le service socio-éducatif.

Cette troisième variante ajouterait environ 800'000 francs au projet pour porter le budget total à 7'420'040 francs selon le tout dernier projet d'Andrea Pelati que le Conseil communal a demandé suite à ses différentes analyses. Il est intéressant également de noter que cette option ne génère aucun frais d'entretien supplémentaire, puisque les volumes transformés sont déjà entretenus aujourd'hui par notre équipe de conciergerie. Ainsi, seuls les frais financiers annuels, intérêts et amortissements, s'ajoutent à la facture annuelle à la charge de la Commune. Pour un investissement de 800'000 francs supplémentaires, on constate une augmentation de 28'000 francs des frais financiers, à comparer à l'économie que nous allons réaliser en résiliant les locaux de la bibliothèque de la rue du Pâquier et évitant aussi ses frais de conciergerie pour un montant total de 23'740 francs par année. Les travaux supplémentaires engendrés par cette option à 800'000 francs paraissent donc justifiés. De plus, elle offre à la direction de l'école Jean-Jacques Rousseau la possibilité de réorganiser son secrétariat, les plans en annexe vous présenteront les plus-value ajoutés au 1<sup>e</sup> étage du collège, en créant une infirmerie dans le cadre du secrétariat, en intégrant le service socio-éducatif dans le secrétariat, et en créant une salle de séance dédiée au Conseil de direction.

C'est en faveur de cette troisième variante que le Conseil communal s'est positionné, puisqu'elle reste totalement en ligne avec le concept « à Travers les préaux », qu'elle s'inscrit dans la ligne stratégique qu'il s'est fixé, qu'elle respecte les priorités, et dont le budget reste comparable à ses prévisions d'il y a deux ans.

En résumé, la variante retenue par le Conseil communal, pour laquelle le bureau Pelati lui a fourni une version révisée de son avant-projet ainsi qu'une nouvelle estimation des coûts, imposera les compromis suivants :

- La suppression des quatre étages de l'annexe « Nord-est » et donc la renonciation à déplacer le lycée Jean Piaget ainsi que la perte du garage à vélos ;
- La suppression des deux étages supérieurs de l'annexe « est » ;
- La redéfinition d'une bibliothèque raccourcie qui reste toutefois dans des dimensions très proches de celles spécifiées dans le cahier des charges (210 m<sup>2</sup> au lieu 250 m<sup>2</sup>), la bibliothèque actuelle étant inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture du collège, et mesure environ 150 m<sup>2</sup> ;
- La perte de la salle de classe pour les devoirs surveillés qui devront continuer à partager des locaux avec les autres utilisateurs du collège comme c'est le cas aujourd'hui ;
- Le maintien du concept « à Travers les préaux » avec redéfinition des espaces de récréation pour les différents groupes d'élèves et d'enfants et la modification de l'entrée du collège par le sud, permettant la création éventuelle future du préau couvert, voire de la cantine selon le projet original ;
- Le maintien de toutes les évolutions futures comme la salle de gymnastique, le lycée ou simplement des salles de classes de classes.

#### **4.10. Suite du projet**

Dans la perspective que votre autorité valide les choix qui ont été faits par le Conseil communal, et qu'elle accepte ainsi le crédit d'étude qui lui est soumis, le travail qui sera réalisé par le bureau Andrea Pelati durant les prochains mois consistera à créer les plans détaillés de ce projet revisité ainsi que les devis nécessaires permettant l'élaboration d'un rapport définitif à l'appui d'une demande de crédit d'investissement. Les honoraires pour réaliser ce travail se montent à 331'815 francs.

Il faut également prévoir l'intervention de plusieurs spécialistes dans cette phase du projet, les estimations de leurs coûts sont les suivants :

- env. 3'000 francs pour le relevé du géomètre ;
- env. 7'000 francs pour le diagnostic amiante et polluants ;
- env. 10'000 francs pour l'ingénieur civil.

Le Conseil communal sollicite donc un crédit de 352'000 francs pour financer le travail de l'architecte, cette somme étant bien entendu à déduire des frais globaux du projet, et donc du crédit final qui sera sollicité à l'issue du processus de conception du projet.

#### 4.11. Échéancier

Le calendrier prévu, à ce stade, pour le projet d'extension de Longereuse est le suivant :

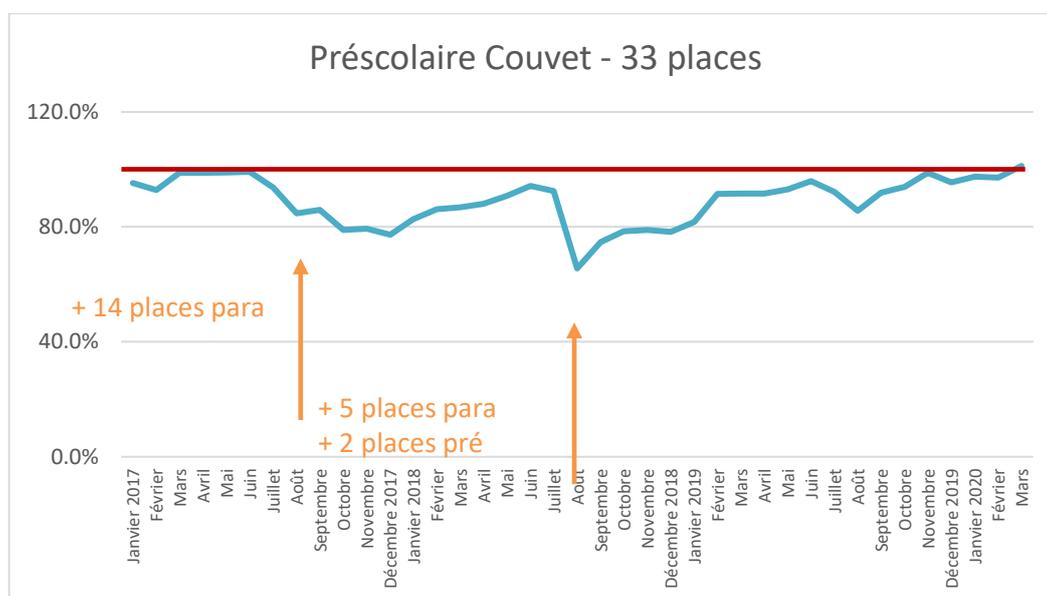
- |  |                        |
|--|------------------------|
| - Traitement du rapport par le CG :      | 19 juin 2020           |
| - Etablissement des plans et des devis : | deuxième semestre 2020 |
| - Demande du crédit final au CG :        | début 2021             |
| - Etablissement des soumissions :        | printemps/été 2021     |
| - Début des travaux :                    | septembre 2021         |
| - Durée des travaux :                    | 1 à 2 ans              |

## 5. Nouvelle structure préscolaire à Couvet

Comme il en a déjà été question plus tôt dans ce rapport, la situation de l'accueil extrafamilial à Couvet nous impose de prévoir des changements dans l'organisation de nos structures d'accueil, principalement pour donner à notre population les places d'accueil dont elle a besoin, mais aussi pour pouvoir renoncer à moyen terme, à la structure parascolaire sise au CSR, puisqu'elle n'est considérée que comme une structure provisoire par l'OSAE, et donc pour permettre au CSR de mener à bien les projets de redynamisation qui sont les siens.

### 5.1. Statistiques de fréquentation de nos structures

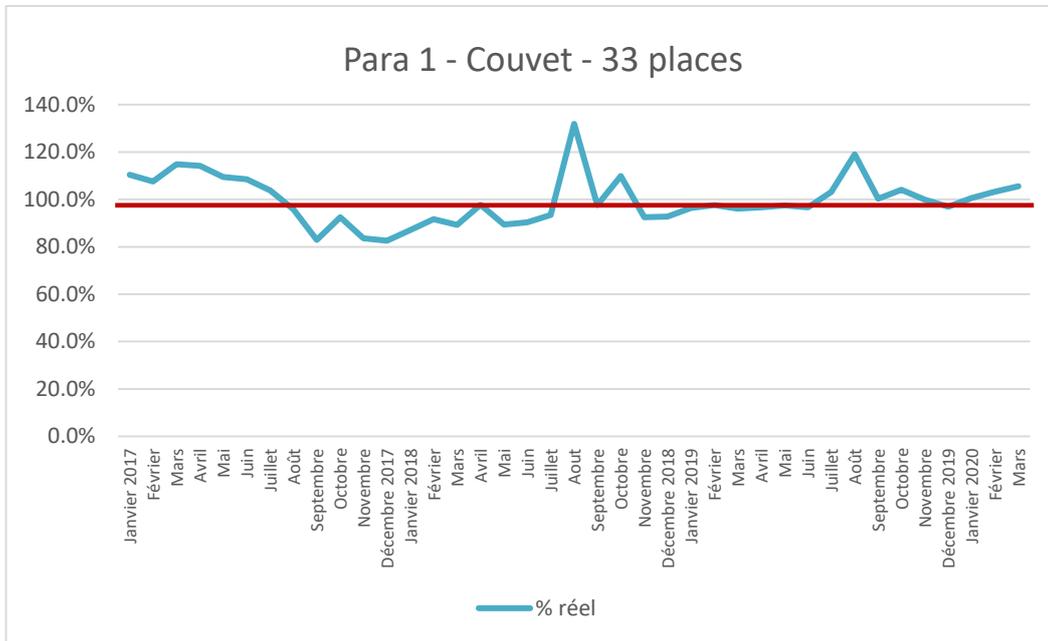
Depuis bien des mois, la situation du préscolaire de Couvet est inchangée avec une fréquentation importante qui ne permet plus aucune augmentation de l'offre, comme le montre le graphique ci-dessous :



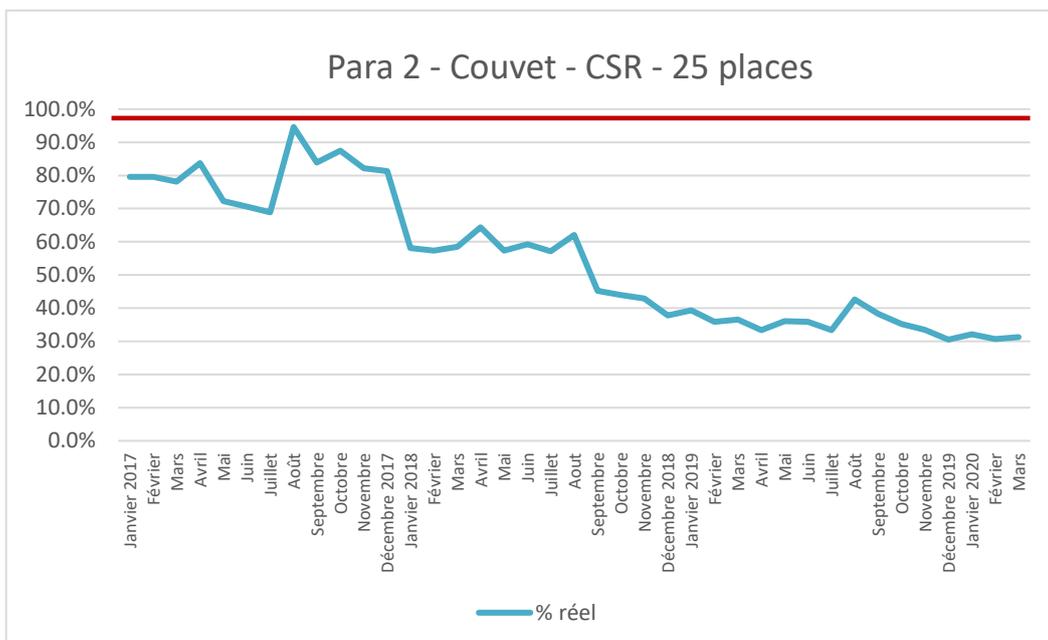
À noter que dans chacun des graphes de fréquentation présentés dans ce rapport, le mois

de mars 2020 ne tient pas compte de l'arrêt d'exploitation du 13 mars liée au nouveau coronavirus « COVID-19 », les fréquentations sont celles qui étaient réservées par les parents avant le début de la pandémie.

On constate le même phénomène au premier étage de ce bâtiment Edouard-Dubied 2, pour le parascolaire :



Pour rappel, ce site parascolaire sis à la rue Edouard Dubied 2, prévu en principe pour les élèves de la 1<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> année de scolarité, ne peut recevoir que les élèves de 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>e</sup> année pour une question de place disponible, les plus grands étant accueillis au CSR, avec la problématique de déplacement des enfants depuis le collège vers le CSR ; en 4<sup>e</sup> année, ils sont trop petits pour s'y rendre seuls. Pour information aussi, la fréquentation du site du CSR, qui reste faible, compte tenu de sa capacité en mètres carrés :

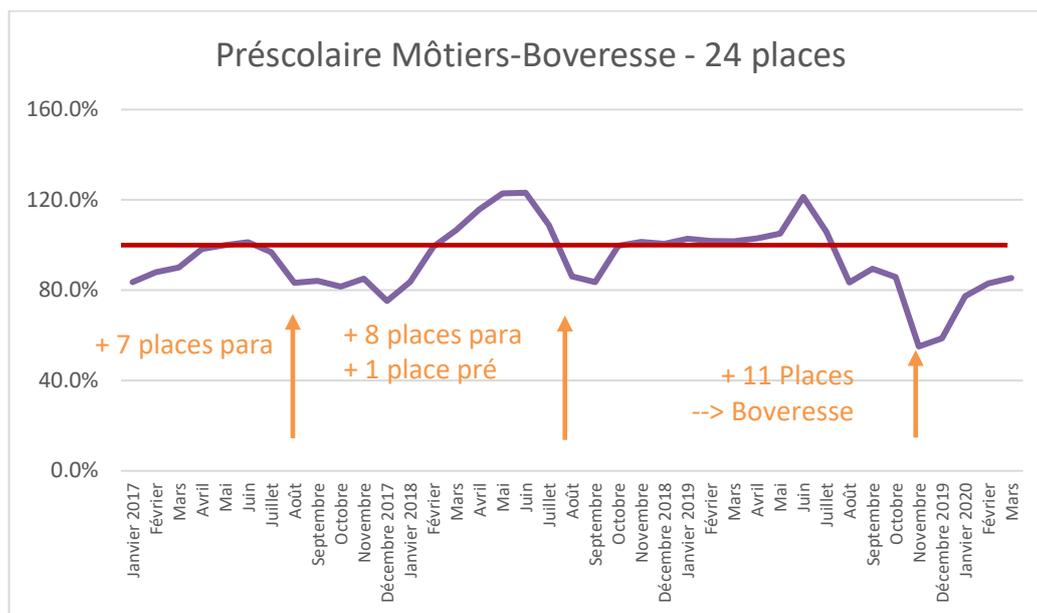


À noter toutefois que même si la fréquentation moyenne de ce parascolaire au centre sportif semble faible, on observe de grandes variations selon les périodes de la semaine. Pour exemple, la fréquentation d'une semaine « standard » de ce début d'année 2020 se présente ainsi :

	Matin	Midi	Après-Midi
Lundi	8	16	10
Mardi	9	17	12
Mercredi	8	5	3
Jeudi	11	13	8
Vendredi	7	11	10

Le site parascolaire d'Edouard-Dubied 2 reste toutefois dans l'impossibilité d'accueillir tous les enfants, nous devons donc, à terme, trouver une solution pour remplacer l'accueil réalisé au CSR.

Nous avons récemment déplacé la crèche de Môtiers vers le collège de Boveresse. Pour rappel, nous avons un problème de sécurité avéré, qui s'est mis en évidence très précisément lors des évacuations réalisées conjointement entre les services du DASSP et du DJE. Aussi, nous devons utiliser fréquemment la salle de gymnastique et faire manger les enfants en deux étapes au parascolaire, au vu du nombre d'enfants. La situation du préscolaire de Boveresse, à sa mise en service en novembre 2019, démontrait qu'il restait des places disponibles (graphe ci-dessous) :



Avant la fermeture liée à COVID-19, nous dépassions les 80 % de fréquentation, grâce au personnel engagé au 1<sup>er</sup> janvier 2020, taux en constante augmentation. La gestion de la liste d'attente nous démontre que dès le mois d'août, nous n'aurons déjà plus de places disponibles.

Il n'est pas inutile de rappeler aussi que nous avons obtenu qu'une autorisation temporaire pour exploiter cette structure de Boveresse, valable jusqu'à fin 2021. Si nous souhaitons prolonger son exploitation, nous devrions alors procéder à une étape de mise en conformité, notamment en ce qui concerne les accès à mobilité réduite, avec des frais que nous souhaitons pouvoir éviter.

## 5.2. Concept d'une nouvelle structure

Afin de permettre le retrait du parascolaire du CSR vers Edouard Dubied 2, nous avons besoin d'un nouveau site préscolaire à Couvet, comme l'avait déjà prévu il y a quelques années le Conseil communal avec un projet de crèche unique au CSR, projet auquel le Conseil communal a mis un terme pour donner lieu à la nouvelle stratégie validée par le CG, avec un accueil préscolaire sur deux sites, Couvet et Fleurier.

Le Conseil communal a considéré plusieurs emplacements dans le secteur de la Place des Collèges à Couvet, pour y installer une nouvelle structure préscolaire et a finalement retenu une variante qui consiste à utiliser une partie du terrain de sport situé entre le parking des Collèges et l'ancienne halle de gymnastique. Cet espace est idéalement situé en zone de loisirs, donc constructible sans changement d'affectation pour ce genre de bâtiment, il est situé à côté de notre chauffage à distance et à côté du parking, ce qui en fait un emplacement privilégié.

Le placement de cette structure sur le terrain de sport et l'impact sur les autres usagers de ce terrain peut être vu sur l'image ci-dessous :



A noter que l'abréviation « JP » veut dire « Jardin public », faisait référence au crédit-cadre voté par votre autorité pour la création et la rénovation de places de jeux dans notre commune, celle de Couvet prévue dans ledit crédit-cadre pourrait prendre sa place ici, même si le rapport en question la prévoyait plutôt sur le devant des collèges. Cette disposition laisserait aux collèges de Couvet une place non négligeable, que les élèves utilisent comme cour de récréation lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Le terrain est utilisé fréquemment par la population, sociétés et regroupements en tous genre, le soir et le week-end, la place laissée pour le terrain multisports paraît suffisamment grande, et permet aussi d'offrir les espaces verts dont la crèche aura besoin.

Le projet à considérer devra permettre la création de suffisamment de places d'accueil pour nous donner les moyens de rendre le collège de Boveresse à l'école, et ainsi de concentrer l'offre préscolaire sur deux sites, Couvet et Fleurier. En effet, l'évolution de la démographie dans le village de Môtiers est très fortement à la hausse pour les quatre

prochaines années et ceci nous imposera inéluctablement de laisser à nouveau le collège de Boveresse à une activité scolaire et/ou parascolaire. Il faudra tout prochainement reconsidérer l'ensemble des deux collèges de Môtiers et de Boveresse, et distribuer efficacement les salles de classes pour les élèves et la structure parascolaire. Les travaux effectués pour permettre l'accueil d'une crèche à Boveresse, ont bien évidemment été réalisés en toute considération de ces éléments futurs.

Compte tenu du fait que la structure préscolaire de Longereuse permettra la création de 50 à 60 places et qu'actuellement nous disposons au total de 81 places toutes utilisées et que la LAE2 (Loi sur l'accueil des enfants) suggère que 20 % du nombre d'enfants en âge préscolaire, soit accueillis (soit 140 places), le Conseil communal a souhaité considérer la construction d'une structure modulaire lui offrant dans un premier temps une structure de 60 places à Couvet, extensible par deux fois jusqu'à 90 places d'accueil au maximum.

La structure de base de 60 places résoudra les problématiques actuelles, offrira davantage de places en crèche à notre population, en s'approchant des objectifs LAE, si l'on tient compte de l'offre en parents de jour. Elle permettra de réunir notre offre préscolaire sur deux seuls sites, de séparer définitivement la gestion des sites préscolaires des sites parascolaires, tout en laissant deux options d'extensions futures de 15 places chacune, si les autorités futures devaient décider d'étendre encore l'offre préscolaire pour la population, sans avoir à chercher à nouveau des solutions « patchwork » coûteuses et peu efficaces.

Compte tenu des projets en cours et de la proposition faite dans ce rapport, le tableau ci-dessous présente une synthèse de notre offre en accueil extra-familial, parents de jours (AJF) non-comprises :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Commentaires
Ed. Dubied 2 - pré	33	33	0						Déménagement au Terrain de Sport (2022)
Ed. Dubied 2 - para	33	33	60	60	70	70	70	70	Edouard Dubied reconverti en para uniquement
Terrain Sport - pré			50	60	60	60	60	90	Base en 2022, extensions éventuelles en 2027
CSR - para	25	25	0						Abandon de la structure para au CSR
Noiraigue - para	15	15	15	15	15	15	15	15	
Temple 7 - pré	24	24	24	0					Résilier le bail à loyer pour le 31.12.2022
Temple 9 - para	34	17	17	17	17	17	17	17	Salle de classe Para1 collège Infantine
Patinoire - para		20	20	0					Jusqu'à l'ouverture de Longereuse
Les Sugits - para	25	25	25	15	0				Expérience limitée
Longereuse pré				50	55	60	60	60	Longereuse 01.01.2023
Longereuse para				30	35	35	40	40	Longereuse 01.01.2023
Boveresse - pré	24	24	24	0					
Môtiers 3e - para	8	8	8	8	8	8	8	8	Ancienne crèche
Môtiers 1er - para	17	17	17	17	17	17	17	17	
AEF - VDT - pré	81	81	98	110	115	120	120	150	Places communales préscolaires
AEF - VDT - para	157	160	162	162	162	162	167	167	Places communales parascolaires
AEF - VDT - Total	238	241	260	272	277	282	287	317	Total des places communales

À noter que selon la LAE2, le nombre de places préscolaires à Val-de-Travers correspondant à l'objectif cantonal de 30 %, serait de 140 places, et le nombre de places parascolaires correspondant à l'objectif cantonal de 20 %, serait de 187 places. (Première colonne du tableau ci-dessous).

Les prévisions de révision de la LAE (2021) considèrent de faire passer le taux parascolaire de 20 % à 30 %, à savoir un total de 280 places d'accueil parascolaire pour Val-de-Travers, mais il faut rester prudent, et s'assurer que la demande soit bien présente, et surtout mesurer l'effet de l'offre actuelle sur notre population. On peut certes constater que l'amélioration de l'offre préscolaire crée une augmentation de la demande en places

parascolaires, mais compte tenu du taux de fréquentation de nos structures parascolaires à ce jour, nous pouvons penser que malgré la très faible augmentation du nombre de places parascolaires prévue, l'offre actuelle permettra quand même de répondre à la demande, sous réserve toutefois des variations démographiques comme celles anticipées à Môtiers.

Le tableau ci-dessous présente donc notre « performance », mesurée selon les objectifs cantonaux, avec ces quelques explicatifs pour en faciliter la lecture :

- Ligne AEF-VDT : Accueil extrafamilial de la commune de Val-de-Travers (nos places d'accueil communales actuelles)
- Ligne AFJ-VDT : Accueil familial de jour dans notre commune (parents de jours)
- Colonne « LAE2 » : Objectifs cantonaux traduits en nombre de places théoriquement requises, ou plutôt recommandées
- Colonne « 2020 » : La situation actuelle du nombre de places d'accueil dans la commune de Val-de-Travers, l'offre globale « Val-de-Travers » étant la somme des places d'accueil communales (AEF-VdT) et des places d'accueil des parents de jour (AFJ-VdT)
- Colonne « %ENF » : Notre performance actuelle (2020), à comparer aux pourcentages recommandés selon la « LAE2 »
- Colonne « Base » : Le nombre de places que nous pourrions exploiter sur le long terme, avec le projet de Longereuse ainsi que la première étape « base » du projet de Couvet
- Colonne « %ENF » : L'évolution de notre performance avec les projets susmentionnés, à comparer aux pourcentages recommandés selon la « LAE2 »
- Colonne « Ext » : Le nombre de places que les extensions éventuelles futures du projet de Couvet pourraient offrir à la population
- Colonne « %ENF » : L'évolution de notre performance avec les extensions éventuelles, à comparer aux pourcentages recommandés selon la « LAE2 »

	<b>LAE2</b>	<b>2020</b>	<b>% ENF</b>	<b>Base</b>	<b>% ENF</b>	<b>Ext</b>	<b>% ENF</b>
AEF - VDT - pré	30 %	81	17 %	120	26 %	150	32 %
AEF - VDT - para	20 %	157	17 %	167	18 %	167	18 %
AEF - VDT - total		238		287		317	
AFJ - VDT - pré		17	4 %	17	4 %	17	4 %
AFJ - VDT - para		17	2 %	17	2 %	17	2 %
AFJ - VDT - total		34		34		34	
Val-de-Travers pré	140	98	2 1%	137	29 %	167	36 %
Val-de-Travers para	187	174	19 %	184	20 %	184	20 %
Val-de-Travers - total	327	272		321		351	

À ce jour (colonne 2020), incluant l'offre de l'AFJ (parents de jour) et celle des structures communales, nous obtenons ceci :

- Préscolaire
  - Objectif : 30 % 140 places
  - VdT : 21 % 81 + 17 (AFJ) 98 places
- Parascolaire
  - Objectif : 20 % 187 places
  - VdT : 19 % 157 + 17 (AFJ) 174 places

En considérant les possibilités que nous offrirons le projet d'extension de Longereuse ainsi que la réalisation de base du projet « Couvet Terrain de Sport », une utilisation complète des places disponibles donnerait l'évolution ci-dessous (colonne « Base » dans le tableau ci-haut), en incluant toujours l'offre de l'AFJ, et la considérant comme invariable :

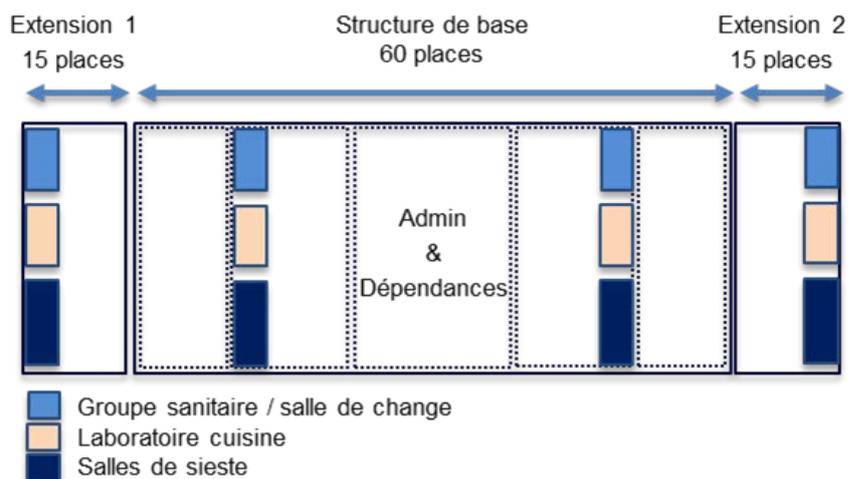
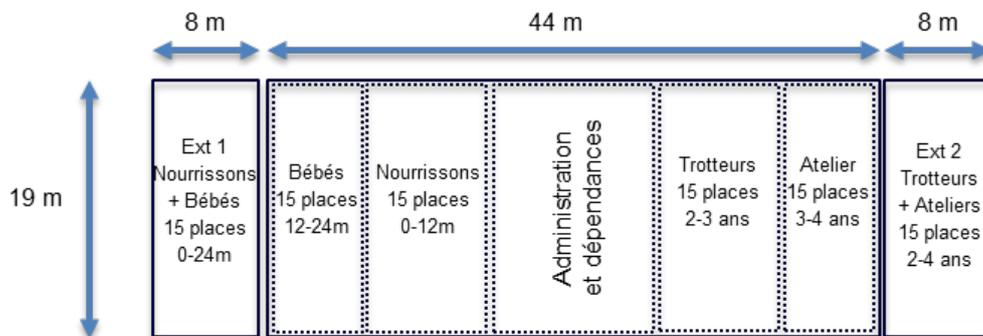
- Préscolaire
  - Objectif : 30 % 140 places
  - VdT : 29 % 120 + 17 (AFJ) 137 places
- Parascolaire
  - Objectif : 20 % 187 places
  - VdT : 20 % 167 + 17 (AFJ) 184 places

Si on ajoute les deux extensions permettront aux autorités futures d'ajouter 30 places préscolaires supplémentaires, en parfaite harmonie avec les développements qui auront été fait jusque-là (approche modulaire du projet), et toujours avec une offre AFJ inchangée :

- Préscolaire
  - Objectif : 30 % à savoir 140 places
  - VdT : 36% à savoir 150 + 17 (AFJ) 167 places
- Parascolaire (inchangé)
  - Objectif : 20% à savoir 187 places
  - VdT : 20% à savoir 167 + 17 (AFJ) 184 places

### 5.3. Choix de l'architecte

Un cahier des charges du projet a été transmis au bureau d'architecture Repele de Neuchâtel, qui comme mentionné plus haut dans ce rapport a participé au concours d'architecture de Longereuse et obtenu le troisième prix. Son projet « Zig Zag Zoug » s'était particulièrement illustré par la qualité de sa structure d'accueil, raison pour laquelle le Conseil communal a souhaité lui confier l'étude de ce nouveau préscolaire à Couvet selon le même concept. Cette démarche aura aussi permis d'économiser les frais d'honoraires relatifs à l'avant-projet, M. Repele ayant décidé de ne pas nous facturer cet effort dans le cadre de ce nouveau projet. Il s'agit d'une économie proche de 40'000 francs pour la Commune. Le concept imaginé par le Conseil communal présente une suggestion de répartition des groupes et des places d'accueil permettant la création en trois étapes du projet, une base de 60 places et deux extensions de 15 places chacune selon une disposition résumée ci-dessous :



#### 5.4. Suite du projet

Dans la perspective où votre autorité validait les choix qui ont été faits par le Conseil communal, et qu'elle acceptait ce crédit d'étude, le travail qui sera réalisé par le bureau Repele durant les prochains mois consistera à créer les plans détaillés de ce projet ainsi que les chiffres nécessaires permettant l'élaboration d'un rapport définitif à l'appui d'une demande de crédit d'investissement. Le montant des honoraires pour réaliser ce travail se monte à 106'300 francs, TVA incluse.

#### 5.5. Echancier

Le calendrier prévu, à ce stade, pour la création de cette structure préscolaire à Couvet est le suivant :

- |  |                        |
|--|------------------------|
| - Traitement du rapport par le CG:       | 19 juin 2020           |
| - Etablissement des plans et des devis : | début de l'année 2021  |
| - Etablissement des soumissions :        | milieu de l'année 2021 |
| - Début des travaux :                    | deuxième semestre 2021 |
| - Durée des travaux :                    | 1 an                   |

### 6. Planification des investissements et coûts prévisionnels

Même si le présent rapport se concentre sur deux investissements majeurs à réaliser dans les prochaines années, il s'inscrit dans une stratégie à long terme, telle qu'elle vous a été présentée et selon les nouvelles priorités proposées par le Conseil communal.

Le premier tableau de la page suivante présente une planification prévisionnelle à +/- 25 % des investissements imaginés à long terme, dans le contexte de l'évolution des infrastructures

scolaires et d'accueil dans notre commune. Il est bien entendu que cette planification dépendra de priorisations ultérieures avec tous les autres projets communaux, et qu'elle devra aussi être mise en adéquation avec l'évolution des finances.

Le second tableau de la page suivante propose une simulation de l'évolution des coûts annuels et pérennes que ces investissements engendreraient sur les comptes communaux, tenant compte des augmentations des frais financiers, des frais d'exploitation et d'entretien en considérant une mise en œuvre progressive des nouvelles places d'accueil, mais aussi des économies réalisées par les résiliations de baux à loyer à des privés (bibliothèque, Temple 7).

Même si l'analyse porte jusqu'en 2027, les chiffres concernés par la décision qui vous incombe dans ce rapport montrent une augmentation d'environ 550'000 francs des charges liées au double projet d'investissement qui vous est proposé, vers la fin de l'année 2023. À noter encore que certains de ces chiffres sont précis et connus, notamment les honoraires des architectes, mais d'autres sont des estimations, comme l'évolution des charges et des produits futurs.

	Montant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Etude Pré Couvet (Repele)	107'000.00	107'000.00							
Honoraires Pelati #1	352'000.00	352'000.00							
Pré-scolaire Couvet (Projet Repele)	2'893'000.00		2'893'000.00						
#1 Pré/Para/DJE/SecrJJR/BiblioCourte	7'048'000.00		3'524'000.00	3'524'000.00					
Honoraires Andrea Pelati #2	200'000.00				200'000.00				
#2 Salle de gymnastique	4'400'000.00					4'400'000.00			
Rénovation Daniel Jeanrichard	1'500'000.00						1'500'000.00		
Honoraires Andrea Pelati #4	150'000.00						150'000.00		
#3 Option Cantine	3'450'000.00							3'450'000.00	
Extension Pré Couvet (Repele)	1'000'000.00								1'000'000.00
<b>Total</b>	<b>21'100'000.00</b>	<b>459'000.00</b>	<b>6'417'000.00</b>	<b>3'524'000.00</b>	<b>200'000.00</b>	<b>4'400'000.00</b>	<b>1'650'000.00</b>	<b>3'450'000.00</b>	<b>1'000'000.00</b>

	PROJET 3: Pré+Para+DJE+Biblio Courte+Secr JJR + Repele Couvet										
			Ajout Salle de Gym		Reprise Daniel Jeanrichard par JJR avec rénovation		Ajout Cantine		Projet d'extension Couvet "Repele"		
		7.4 + 3.0 = 10.4 MCHF		4.6 MCHF		1.5 MCHF		3.6 MCHF		1.0 MCHF	
Années:	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
Places:	227	238	241	260	272	277	282	287	317		
Longereuse - STAE				185'622.42	185'622.42	185'622.42	185'622.42	185'622.42	185'622.42	185'622.42	
Structure préscolaire Couvet				154'653.58	154'653.58	154'653.58	154'653.58	154'653.58	154'653.58	208'027.30	
Longereuse - Ecole (VdT)				38'578.30	38'578.30	169'966.55	346'539.36	468'031.38	468'031.38	468'031.38	
Longereuse - DJE				91'099.17	91'099.17	91'099.17	91'099.17	91'099.17	91'099.17	91'099.17	
Déficit structurel crèche (5451)	474'354.62	458'812.11	333'143.02	703'213.81	519'905.65	396'165.54	345'061.32	327'776.42	383'526.19		
Total des coûts STAE / Facture communale	1'612'148.82	1'699'733.48	1'632'690.36	2'084'350.54	2'038'058.28	1'993'741.37	1'988'217.95	2'004'181.31	2'196'999.20		
Augm. Budget STAE		87'584.67	20'541.54	472'201.72	425'909.47	381'592.55	376'069.13	392'032.49	584'850.38		
Coût total par place d'accueil	7'101.98	7'141.74	6'774.65	8'016.73	7'492.86	7'197.62	7'050.42	6'983.21	6'930.60		
Total des coûts STAE + Ecole	1'612'148.82	1'699'733.48	1'632'690.36	2'214'028.02	2'167'735.76	2'254'807.09	2'425'856.48	2'563'311.85	2'756'129.75		
<b>Augmentation des coûts globaux</b>		<b>87'584.67</b>	<b>20'541.54</b>	<b>601'879.20</b>	<b>555'586.94</b>	<b>642'658.27</b>	<b>813'707.66</b>	<b>951'163.03</b>	<b>1'143'980.93</b>		

Note : pour simplifier, l'amortissement des crédits d'étude (qui se fera sur 5 ans à un taux de 20 %) a été intégré dans celui des investissements globaux, au taux de 2,5 % annuel, qui n'altère pas la vision à terme dans la mesure où de nombreux chiffres demeurent à ce stade des estimations.

## 7. Effets financiers et mécanismes de maîtrise des finances

### *Projection des coûts*

Investissement net total (2 crédits)	Fr.	459'000.–
Amortissement au taux de 20 %	Fr.	91'800.–
Coût de l'argent (2 % sur le demi-capital investi)	Fr.	4'600.–
<b>Charge nette annuelle durant 5 ans</b>	<b>Fr.</b>	<b>96'400.–</b>

### *Règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances*

Lors de l'adoption de ce rapport par le Conseil communal, la limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2020 s'élevait à 786'952 francs. Déduction faite des présents crédits et sous réserve des crédits acceptés entre-temps, la limite résiduelle des investissements pouvant être engagés jusqu'à la fin de l'année s'élève à 327'952 francs.

Le montant de l'investissement prévu étant inférieur à ces limites, le vote du crédit se fait à la majorité simple.

## 8. Conclusions

Le Conseil communal se réjouit de pouvoir mettre en œuvre ces deux projets d'envergure, qui conservent toute leur pertinence et génèrent toujours autant d'enthousiasme, malgré le fait que l'un d'entre eux, celui de Longereuse, s'en trouve quelque peu réduit par rapport aux ambitions qui étaient les nôtres au moment du concours d'architecture. Aussi, bien que le présent rapport fasse l'objet de deux projets d'arrêtés indépendants qui sont soumis à votre approbation, ils découlent d'une vision globale qui fera pleinement sens si elle pouvait être acceptée en l'état.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous remercie du bon accueil que vous pourrez réserver à cette double demande de crédit pour un montant cumulé de 459'000 francs pour la réalisation de ces deux études définitives.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Christophe Calame

Christian Reber

**Annexes :** Projets d'arrêtés (2)

CRÉDIT DE 352'000 FRANCS POUR L'ÉTUDE DÉFINITIVE  
DU PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE DE LONGEREUSE



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 29 avril 2020 ;  
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;  
vu le règlement des finances, du 7 décembre 2015 ;  
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 25 mai 2020 ;  
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier** Un crédit de 352'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'étude définitive d'une extension au collège de Longereuse, à Fleurier.

**Art. 2** La dépense sera enregistrée comme suit :

- Compte d'investissement n° 529.0000 *Autres immobilisations incorporelles*
- Entité de gestion n° 21 2170 *Bâtiments scolaires (DJE)*
- Projet n° 100.21.021 *Étude extension collège de Longereuse*

et amortie au taux de 20 %.

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 19 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
LE PRÉSIDENT : LA SECRÉTAIRE :

Roland Schorderet

Margherita Giovenco

CRÉDIT DE 107'000 FRANCS POUR L'ÉTUDE DÉFINITIVE  
DU PROJET DE CRÉATION D'UNE STRUCTURE PRÉSCOLAIRE À COUVET



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 29 avril 2020 ;  
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;  
vu la règlement des finances, du 7 décembre 2015 ;  
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 25 mai 2020 ;  
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier** Un crédit de 107'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'étude définitive d'une nouvelle structure préscolaire à Couvet.

**Art. 2** La dépense sera enregistrée comme suit :

- Compte d'investissement n° 529.0000 *Autres immobilisations incorporelles*
- Entité de gestion n° 21 5451 *Crèches et garderies (DJE)*
- Projet n° 100.21.022 *Nouvelle structure préscolaire Couvet 2020*

et amortie au taux de 20 %.

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 19 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
LE PRÉSIDENT : LA SECRÉTAIRE :

Roland Schorderet

Margherita Gioenco